



# Un nouveau service MIP :

## Priorité Santé Mutualiste



**Priorité Santé Mutualiste est un nouveau service, créé par les mutuelles de la Mutualité Française pour leurs adhérents.**

Priorité Santé Mutualiste est né de la volonté de soutenir et d'accompagner les adhérents dans leurs démarches de santé, notamment lorsqu'ils sont confrontés à la maladie ou à celle d'un proche, en répondant aux difficultés de compréhension et d'orientation dans le système de santé.

Priorité Santé Mutualiste est l'interlocuteur qui répond au besoin de l'adhérent s'il cherche à être aidé, à mieux gérer sa démarche de santé, et les conséquences dans sa vie quotidienne.

**Chaque adhérent MIP ainsi que ses ayants-droit peuvent avoir accès à Priorité Santé Mutualiste.**

Le numéro d'appel PSM est le :



Pour accéder aux services proposés par Priorité Santé Mutualiste, il suffit de composer le 39 35 (prix d'un appel local à partir d'un poste fixe, du lundi au vendredi de 9h à 19h) et de communiquer le code d'accès MIP (disponible sur [www.mutuelles.biz](http://www.mutuelles.biz), dans votre rubrique « ADHERENTS »).

Des conseillers vous accueillent, répondent à vos questions et vous aident à mieux vous orienter dans le système de santé en vous indiquant le service compétent le plus adapté à votre besoin.



Pour votre santé, mieux vous accompagner, c'est notre priorité.

**Maladies cardio-vasculaires, cancer, dépendance au tabac, à l'alcool ou au cannabis, maintien de l'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap...  
Ce sont aujourd'hui les services proposés par Priorité Santé Mutualiste**

### 1 - INFORMATION

- Facteurs de risques, prévention et dépistage, maladies et traitements... vous obtenez par téléphone des informations claires, validées par des médecins. Vous recevez, par courrier ou par mail, de la documentation complémentaire.
- Rencontres et échanges : vous êtes informé des conférences, débats, groupes de parole qui se déroulent près de chez vous et traitent des questions de santé qui vous intéressent.

**Grâce à une information complète vous pouvez mieux prendre en charge votre santé et choisir une solution adaptée.**

### 2 - AIDE À L'ORIENTATION

- Repérer les établissements de qualité près de chez soi ? En fonction de votre besoin, vous pouvez recevoir les coordonnées de trois à six établissements proches de votre domicile, reconnus de qualité par des organismes publics indépendants.
- Connaître les associations proches de son domicile ? Vous recevez les coordonnées des associations spécialisées dans la pathologie qui vous touche et avec qui, vous et vos proches, pouvez échanger en toute confiance.
- Ces informations peuvent, sur votre demande, être transmises à votre médecin traitant, afin que vous puissiez en discuter ensemble.

**En y voyant plus clair dans l'offre de soins, vous pouvez mieux vous orienter dans le système de santé français.**

### 3 - ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

- Arrêt du tabac ou équilibre alimentaire : inscrivez-vous à un programme d'accompagnement personnalisé par téléphone pour être soutenu par un médecin tabacologue ou un diététicien. Pour bénéficier du meilleur suivi, vous pouvez associer votre médecin traitant à ce programme.
- Maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap : un conseiller en économie sociale et familiale peut vous accompagner dans vos démarches pour vous-même ou l'un de vos proches.
- Besoin d'un soutien moral ? Priorité Santé Mutualiste peut vous orienter vers un service d'écoute, ou un groupe de parole adapté à votre situation.

**En étant bien accompagné vous pouvez trouver les réponses adaptées à vos préoccupations de santé.**